

RECHERCHÉE : VOLONTÉ POLITIQUE POUR UNE RÉELLE ÉGALITÉ

En ce 8 mars 2010, Journée internationale des femmes, le Front de défense des non-syndiqué-e-s croit qu'il faut continuer à augmenter le salaire minimum, jusqu'à ce qu'il permette à une personne qui travaille à temps plein, 40 heures par semaine, de se sortir de la pauvreté.

En 1919, le gouvernement de Lomer Gouin faisait adopter une Loi sur le salaire minimum des femmes. Bien qu'entrant en vigueur le jour même de son adoption, cette loi ne fut réellement appliquée qu'en 1925. Douze ans plus tard, en 1937, on étend cette protection aux hommes par la Loi sur les salaires raisonnables.

Où en sommes-nous quatre-vingt-dix ans plus tard ? Le constat demeure préoccupant. En 2009 les femmes étaient plus de 63 % à occuper un emploi au salaire minimum, alors qu'elles occupaient 48 % de l'ensemble des emplois du Québec. Elles sont donc toujours surreprésentées dans les emplois au bas de l'échelle, avec un revenu de travail insuffisant pour sortir de la pauvreté, même en travaillant 40 heures par semaine. Ces femmes préparent et servent vos repas, vous font payer votre épicerie, vos vêtements, votre essence... elles font partie de votre quotidien ! Elles dépensent aussi chez nous, si leur pouvoir d'achats se voit augmenter, ce sont nos économies locales et régionales qui seront les premières à en bénéficier !

En plus de conditions salariales insuffisantes, ces travailleuses non syndiquées occupent encore trop souvent des emplois précaires c'est-à-dire, à temps partiel, temporaires ou sur appel, sans reconnaissance de leur apport à la société québécoise. Bien sûr, une partie d'entre elles vont faire le « choix » par exemple, d'un travail à temps partiel, pour s'occuper des enfants et de la famille. Mais ce « choix » est fortement influencé par l'absence de politique et de mesure de conciliation famille/travail dans les entreprises. Leur forte proportion à occuper des emplois à temps partiel, 26% contre 12% chez les hommes en 2008, démontre donc qu'il reste encore beaucoup de travail à faire en termes de conciliation famille/travail et d'égalité en emploi.

L'augmentation du salaire minimum du 1^{er} mai prochain est un pas dans la bonne direction pour favoriser cet égalité en emploi, mais le revenu de 40 heures de travail au salaire minimum continuera d'être près de 15% sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada, avant impôt, pour une personne seule, donc insuffisant pour sortir de la pauvreté. Il faut continuer d'exiger du gouvernement du Québec l'augmentation du salaire minimum, jusqu'à ce que tout travail à temps plein de 40 heures par semaine permette réellement de sortir de la pauvreté. Pour y arriver, le taux du salaire minimum devrait être fixé à 10,69\$ dès le 1^{er} mai 2010 !

Manon Brunelle

Illusion Emploi

Porte-parole régionale du Front de défense des non-syndiqués